

Séance publique du 23 juillet 2001

Délibération n° 2001-0188

commission principale :

objet : **Travaux d'entretien de génie civil, fourniture et pose de fourreaux - Contrôles électriques - Entretien des postes de comptage et des caméras - Approbation des dossiers de consultation des entrepreneurs - Appels d'offres ouverts**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 juillet 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de la voirie doit :

- procéder au renouvellement d'un marché annuel arrivant à échéance au 31 décembre 2001 concernant les travaux d'entretien de génie civil, la fourniture et la pose de fourreaux,
- lancer deux nouveaux marchés concernant les contrôles techniques et l'entretien des postes de comptage des caméras.

Ces prestations pourraient faire l'objet de marchés à bons de commande qui seraient conclus par voie d'appels d'offres ouverts pour l'année 2002, avec possibilité de reconduction expresse en 2003 et 2004, suivant la répartition ci-après :

Libellé	Montants annuels (en € TTC)	
	Minimum	Maximum
travaux de génie civil pour la pose de câbles électriques nécessaires à l'entretien des réseaux des installations de signalisation tricolore - lot n° 1 : secteur nord de l'agglomération - lot n° 2 : secteur sud de l'agglomération	125 000 125 000	500 000 500 000
contrôles électriques initiaux et périodiques des installations neuves, rénovées ou existantes de signalisation des panneaux lumineux de caméras et de stations de comptage - lot unique	75 000	300 000
entretien préventif et curatif des postes de comptage et des caméras du poste de commande de régulation du trafic - lot unique	45 000	180 000

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur ces procédures le 20 juin 2001 ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 273, 295 à 298 et 378 à 390 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 ;

DELIBERE

1° - Accepte les dossiers de consultation des entrepreneurs sus-visés, lesquels seront rendus définitifs.

2° - Décide :

a) - de traiter les marchés pour les travaux d'entretien de génie civil, pour la fourniture et la pose de fourreaux, pour les contrôles techniques et pour l'entretien des postes de comptage et des caméras du poste de commande de régulation du trafic par voie d'appels d'offres ouverts, en application des dispositions des articles 273, 295 à 298 et 378 à 390 du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - Autorise monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés et tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté aux opérations concernées.

4° - Les dépenses, à engager au titre de ces marchés, seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2002, 2003 et 2004 - au titre des opérations concernées.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,